

# PLAN DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS – JUIN 2021 DOSSIER DE CANDIDATURE

#### APPEL A PROJETS ANIMATION COMMERCIALE

#### **ANNÉE 2021**

NOM DE L'ENTREPRISE :	
TITRE DE L'OPERATION D'ANIMATION COMMERCIALE :	,
MONTANT DE L'OPERATION : €	

Date limite de dépôt des dossiers : 30 SEPTEMBRE 2021

#### RECOMMANDATIONS POUR RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS

Le dossier est à téléchargeable sur le site internet de la CDA de Saintes.

Le règlement de l'appel à projet est joint en annexe du dossier de candidature.

Vous êtes invité à transmettre votre dossier accompagné des pièces indiquées en annexe 1 et avec l'annexe 2 signée. Vous pouvez ajouter des informations supplémentaires.

L'appel à projets de la CDA de Saintes est ouvert jusqu'au 30 septembre 2021.

La date de transmission mail ou le cachet de la poste fera foi.

#### Transmission de votre dossier :

> Soit par voie électronique (de préférence) à l'adresse suivante :

info@cda-saintes.fr

> Soit par courrier à :

Communauté d'Agglomération de Saintes

A l'attention de Bruno DRAPRON, Président 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES

## Pour tous renseignements, en particulier l'éligibilité de votre opération à l'appel à projets, vous pouvez contacter :

CDA de Saintes

Direction de l'Economie -

Téléphone : 05 46 92 73 16 – mail : <u>info@cda-saintes.fr</u>

INFORMATIONS G	ENERALE SUR L'ENTREPRISE / LE COMMERCE		
Nom de l'entreprise :			
Date de création de l'entreprise (date d'immatriculation) :			
<b>Siège social</b> Adresse :			
Code postal :	Ville :		
·	Courriel :		
N° de SIRET :	Code APE :		
Représentant légal de l'organisme			
	Prénom :		
	Courriel :		
Référent action si différent :			
Nom :	Prénom :		
	Courriel :		
PROJ	ET / OPERATION COMMERCIALE		
Description de l'action d'animation e	t moyens consacrés		
En quoi consiste l'animation commercial à la réalisation de l'opération ?	le engagée ? Quels sont les moyens matériels et humains nécessaire		

	ļ
	ļ
	1
Lieu de l'animation	
Sur quel périmètre porte votre opération ? Son impact ?	
<u>Calendrier de l'animation</u>	

#### **Budget de l'opération**

Dépenses			Recettes	
Nature	HT	TTC	Origine (organisme)	Montant
Total				

BÉNÉFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES
Publics visés / clientèle
Partenaires financiers et opérationnels
Qui sont les parties prenantes du projet (financeurs, salariés, fournisseurs, partenaires, bénévoles) ? Comment sont-elles associées au projet ?

#### **ANNEXE 1 : PIÈCES A FOURNIR**

#### Pour toutes les entreprises :

- o Le dossier de candidature dûment rempli, daté et signé par l'entreprise demandeuse
- o Devis de la prestation
- o Un relevé d'identité bancaire établi au nom de l'entreprise
- Une attestation sur l'honneur (annexe 2)
- o Extrait K bis de moins de trois mois
- o Avis favorable du maire de la commune d'appartenance

#### **ANNEXE 2: ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

### APPEL À PROJETS ANIMATION COMMERCIALE ANNÉE 2021

Cette fiche doit	t obligatoirement être remplie pour toute demande.
Je soussigné(e	),
Représentant l	égal de l'entreprise:
	✓ Certifie que l'entreprise est régulièrement déclarée,
	✓ Certifie que l'entreprise est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
	✓ Atteste que l'entreprise n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques sur les trois exercices précédents supérieur à 200 000 €
Fait-le :	À:
	Signature

\* Cette aide relève du régime des aides publiques aux entreprises de toute nature (subventions directes, emplois aidés, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération des charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions du règlement européen (UE) N° 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Les aides dites de minimis sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

#### **ANNEXE 3: REGLEMENT DE l'APPEL A PROJET**

## Règlement APPEL A PROJET ANIMATIONS COMMERCIALES Année 2021 CDA de Saintes

#### Objectif:

Suite à la crise sanitaire du Covid 19 et aux difficultés rencontrées par les artisans et les commerçants, la CDA de Saintes a prévu la mise en place d'un appel à projets à destination des commerçants, artisans-commerçants de son territoire afin de soutenir des actions d'animation qui seront menées par les acteurs économiques locaux et qui auront pour objectif de compenser les pertes subies, en incitant et en facilitant le retour de la clientèle dans les centres villes et les centres bourgs.

La revitalisation commerciale et économique d'un centre-ville ou centre-bourg implique de recréer des occasions de s'y rendre, organiser des événements attractifs générateurs de flux. Ces occasions peuvent être quotidiennes mais aussi plus exceptionnelles. Elles peuvent s'adresser aux habitants du territoire ou aux touristes et autres visiteurs.

Par cet appel à projets, la CDA de Saintes souhaite exceptionnellement appuyer l'action communale pour stimuler, soutenir et accompagner des initiatives privées collectives dans les centres villes et les centres bourgs.

#### **Bénéficiaires**:

Commerçants et artisans-commerçants des centres ville et centre bourgs

#### **Projets éligibles :**

 Actions d'animation favorisant l'attractivité commerciale du centre-ville ou du centrebourg (qui peuvent être en lien avec la thématique du sport, de la culture, de l'art, de l'alimentation...)

Les projets doivent se dérouler sur le territoire de la CDA de Saintes et avoir un impact direct sur le territoire.

Les opérations d'un budget total HT inférieur à 500 € HT ne seront pas éligibles.

#### Seront encouragés et priorisés :

- Les animations qui favorisent le recours aux associations ou compagnies culturelles et sportives locales
- Les animations valorisant la production locale, les circuits-courts, le développement durable;
- Les animations impliquant à la fois commerçants non-sédentaires et sédentaires;

Les actions devront se dérouler avant le 30/09/2021.

#### Montant de l'aide :

- Les projets retenus seront subventionnés à hauteur maximale de 80 % des dépenses éligibles HT dans la limite de 2000 € par action et par commerçant

#### Modalités de versement de l'aide :

- Le versement de la subvention fera l'objet d'une avance de 80% du montant total à la signature de la convention, le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives (factures acquittées).

#### **Dépenses éligibles :**

Chaque projet d'animation doit faire l'objet d'une demande individuelle. Le nombre de projets soutenus est lié à l'enveloppe dédiée à l'opération.

#### Dépenses éligibles :

 Toutes dépenses de fonctionnement liées à l'organisation d'animations favorisant l'attractivité commerciale (ex : troupes de théâtre, musiciens, conteurs, maquilleurs, animateurs, animations mécaniques, sonorisation, etc.)

#### Validation des projets :

Le projet doit faire l'objet d'un avis favorable de la commune concernée.

Sur le principe d'un appel à projets, un comité de sélection composé du Président de l'agglomération, du Vice-Président en charge de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, du Vice-Président en charge du tourisme et de la DGA en charge de l'économie validera ou non l'attribution et le montant de l'aide allouée.

Les actions qui se seraient déroulées avant dépôt du dossier complet à la CDA de Saintes ne seront pas éligibles.

Un courrier informant de la validation du projet en comité sera envoyé au dirigeant de l'entreprise.

#### Dépôt des candidatures :

- Les candidatures à l'appel à projets s'effectuent via le dossier de demande dédié intégrant la liste des documents à fournir (extrait KBIS, devis ou projet de contrat avec un prestataire)
- Les dossiers doivent être transmis et réputés complets avant le démarrage de l'opération
- Les dossiers de candidature devront être adressés par voie postale à : Communauté d'Agglomération de Saintes
  - A l'attention de Bruno DRAPRON, Président
  - 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES ou par mail à info@cda-saintes.fr

#### **Communication:**

Toute opération financée par la CDA de Saintes est soumise à l'obligation de publicité : le bénéficiaire s'engage à mentionner le concours financier de la CDA de Saintes.